

Image not found or type unknown



=> radiation d'une société

Par **Lokynette**, le **12/11/2008 à 14:59**

Bonjour,
Un de mes clients s'est radié et ne m'a pas informé de sa cession d'activité.
Personne n'a repris le fond de commerce.
Il me doit des créances.
Comment dois-je procéder ?
Est-ce que je dois transmettre le dossier à un huissier ?
Comment pourrais-je récupérer ma créance ?

Par **frog**, le **12/11/2008 à 15:26**

De quelle type de société s'agissait-il ?

Par **Lokynette**, le **20/11/2008 à 12:40**

La forme juridique est "en nom propre".